



04 70 99 11 16

E-mail: mairie.lebreuil.03@wanadoo.fr

Arrêté n°2025-086

**Arrêté de circulation alternée pour cause de travaux**

Le maire de la commune de LE BREUIL ;

**Vu** les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le Code de la route ;

**Considérant** les travaux remplacement de trois appuis télécoms qui auront lieu à partir du 01 décembre 2025 et pour une durée calendaire de 21 jours sur la voie RD 171 ;

**Considérant** qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours ;

**Vu** l'intérêt général ;

**ARRÊTÉ:**

**Article 1**

La circulation des véhicules sera alternée sur la voie suivante : RD 171 entre la Gare d'Arfeuilles et la Féculerie.

**Article 2**

Pendant cette période, une seule voie de circulation sera maintenue et un sens de circulation alterné, régulé manuellement, sera mis en place.

**Article 3**

Pendant cette même période, le dépassement des véhicules légers et poids lourds sera interdit.

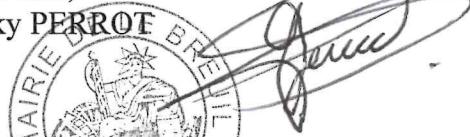
**Article 4** : un exemplaire est

- adressé à l'entreprise,
- adressé au Commandant de la Brigade du Mayet de Montagne,
- publié sur le site internet de la commune.

Fait à Le Breuil, le 19 novembre 2025

Le Maire,

Jacky PERROT



*La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans les deux mois à compter de sa publication et ou notification. Conformément aux dispositions de la loi 77-78 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la commune de LE BREUIL.*